

Assemblée générale de l' A.D.E.C.

jeudi 18 janvier

18h 15

salle Glenmor, espace Rostand

Pour nous contacter

Ph. Lapresle, 15 rue Famille Kerlau, Caudan
02 97 05 60 27 / 06 30 05 36 10 – adec-caudan@orange.fr

Pour (ré)adhérer :

Hervé Mélédo, 2 rue des Sources, Caudan
La cotisation annuelle est de 10 €.

Notre site internet :

<https://adec-caudan.fr>

2023 a vu poindre ou se développer sur notre commune plusieurs projets, municipaux, inter-communaux ou départementaux : réaménagement du centre-ville, extension de la zone de Kerpont, élargissement de la D769. L'ADEC a pris à chaque fois position en tenant compte en priorité de leur impact sur le cadre de vie des Caudanais et des enjeux environnementaux, notamment de l'urgence climatique et biologique qui s'accroît. Même si nous avons la chance d'être épargnés par les inondations, les canicules ou les incendies qui ont marqué cette année, la plus chaude de l'Histoire, nous ne pouvons pas faire fi de ce contexte inquiétant et devons anticiper les évolutions annoncées.

L'ADEC a cherché à informer sur ces projets, mais aussi sur des enjeux plus globaux – la perte de la biodiversité, le modèle agricole – lors des deux ciné-débats qui ont rencontré un succès inégal. Force est de constater le trop faible écho que nous rencontrons auprès des Caudanais : reflet de l'individualisme, du repli sur soi, de l'indifférence de beaucoup, mais aussi des insuffisances de notre petite association.

En ces temps moroses voire anxiogènes, cherchons à intéresser nos concitoyens aux problématiques environnementales en mettant en avant des solutions « concrètes qui remontent le moral et nourrissent l'envie d'agir ». Ce sera notre ambition pour 2024.

Ph. L.

Rapport d'activité Philippe Lapresle

Les initiales entre parenthèses en fin d'article désignent la personne qui a suivi le dossier.

Ciné-débats

Nous avons proposé 2 ciné-débats à l'automne :

- le 12 octobre au Cinéville de Lorient : « *La Fabrique des Pandémies* » de Marie-Monique Robin. Débat avec Gaétan Bourdon (De sève et d'écorce). (ALP)

- le 16 novembre à Caudan : dans le cadre du festival Alimenterre, « *La révolution verte. Europe : un continent bouleversé* » de Joakim Demmer. Débat avec Faustine Bas-Defossez (Bureau Européen de l'environnement). (CJ)

La projection-débat au Cinéville a été un succès, malgré un débat assez décevant ; salle pleine, plus d'une centaine de participants. La projection du 16 novembre n'a pas eu un tel succès, malgré une intervenante de grande qualité, très au fait des enjeux européens : une trentaine de personnes. Point commun de ces deux soirées : peu d'adhérents de l'ADEC et beaucoup de personnes extérieures à Caudan. Il nous semble tout de même important de continuer à proposer des soirées-débats en essayant de toucher un public caudanais plus vaste.

Ramassage des déchets (Journée mondiale, 16 septembre)

Nous étions 40. C'est moins que l'année précédente, même s'il faut ajouter l'IME de Kerpont qui avait nettoyé le vallon de Kergoff deux jours auparavant. Lassitude de ceux qui ont participé aux éditions précédentes, difficulté à mobiliser de nouvelles personnes, concurrence de la reprise des activités et des journées du patrimoine... Il faut ajouter le manque de communication au niveau national. Il a été suggéré de déplacer d'une semaine la date, de passer par les écoles pour diffuser l'information auprès des familles. A voir.

Sur les 13 parcours proposés, 10 ont été totalement ou en partie nettoyés. Faute de volontaires, le pourtour des

terrains de sport, le secteur de la Montagne du Salut et la route du Poteau Rouge ont été délaissés. Bien que le « nettoyage de printemps » n'ait pas été fait en mars, nous constatons un volume de déchets moindre : pas de pneus ni de ferrailles, moins d'emballage et de verre, toujours des canettes. Au total, 340 kg. Hors de nos circuits, l'aire de covoiturage du rond-point du Moustoir est un point noir.

Merci à tous les participants et à la commune pour son aide. (PL)

Extension de la zone d'activités de Kerpont

Le projet comprend 2 zones, l'une au nord de la N165 comprenant 22 lots sur 16 ha pour des activités artisanales ; l'autre au sud comprenant 5 lots sur 21 ha pour des activités industrielles ou logistiques.

Lorient-Agglomération a organisé 2 réunions publiques les 19 septembre et 18 octobre, insistant sur l'aspect paysager du projet (maintien des bois, plantations, protection des asphodèles, pistes cyclables et voies piétonnes) et sur la demande pressante des entreprises. Une consultation a été lancée entre ces 2 dates via des cahiers et internet.

La salle pleine lors des 2 réunions publiques, les 126 contributions sur internet, la présence de nombreux chefs d'entreprise, les interventions des riverains et du monde associatif témoignent de l'importance du projet et de ses enjeux. L'ADEC a contribué au débat par des interventions en réunion publique, par des dépositions collectives ou individuelles et en distribuant un tract d'information auprès des riverains de la Montagne du Salut.

Considérant que cette extension se fait une nouvelle fois aux dépens des terres agricoles et des espaces naturels nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires, préserver la biodiversité et s'adapter au dérèglement climatique, qu'elle va accentuer la concentration d'activités le long de la N165 et la circulation sur cet axe déjà très encombré et qu'elle va gravement endommager la qualité de vie des riverains (Montagne du Salut, Kerloïc, le Pou), l'ADEC a émis un avis négatif ▶ *A lire sur adec-caudan.fr*

Deux friches industrielles de la route de Caudan (secteur de Kergoussel) sont en cours d'aménagement.

En application de la loi « *Climat et résilience* » de 2021 (diminution de moitié des nouvelles surfaces artificialisées en 2030, zéro artificialisation nette en 2050), la région a défini pour chaque « pays » les « *droits à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers* » pour la décennie 2022-2031. Pour le Pays de Lorient (Lorient-Agglomération et la communauté de communes Blavet Bellevue Océan), l'enveloppe est de 304 ha. Cette enveloppe qui représente la somme des terrains artificialisables pour la voirie, les zones d'activités, les zones commerciales et l'habitat. devra être répartie entre les communes. La part de Caudan est déjà bien amputée par l'extension en cours ou prévue des zones de Lenn Sec'h et Kerpont et par l'élargissement de la D769. Il semble difficile dans ces conditions que la 2ème phase d'extension de Kerpont (40 ha dans le secteur Le Pou – Kerbaudrec) se fasse.

Mise à 2x2 voies de la D769 (route de Plouay)

27 février : l'ADEC a adressé un mémoire à la représentante d'Eau-et-Rivières au CODERST (Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) devant statuer sur les dispositions environnementales soumises à enquête publique à l'automne 2022. Nous y considérons la plupart des compensations promises comme illusoire et demandons que les 3 recommandations de la commissaire-enquêtrice soient respectées : « *mise en place d'un comité technique de suivi des mesures de compensation relatives aux cours d'eau ; réaliser un suivi de la qualité de l'air ; créer, en lien avec la commune, un comité local de suivi, comme le Département s'y est engagé.* »

27 avril : le préfet du Morbihan signe un arrêté autorisant les déboisements ainsi que les travaux sur les ruisseaux et en zone humide. La totalité du dossier est entériné, y compris les éléments qui nous semblaient les plus aberrants (recréation d'une zone humide à Kerustantin, boisements compensatoires sur la commune de Langonnet). Parmi les 3 recommandations de la commissaire-enquêtrice, la 2ème est écartée (pas de suivi de la qualité de l'air!). Un comité de suivi sera bien mis en place pour vérifier une fois par an « *la bonne mise en œuvre et l'efficacité des mesures de*

réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi pendant le chantier, puis en phase d'exploitation », mais « présidé par le préfet ou son représentant, il est composé, entre autres, de représentants du SAGE Blavet, de la police de l'eau (DDTM et OFB) et du conseil départemental. ». Il ne s'agit en aucun cas d'un « comité local » : la commune de Caudan n'est pas citée en tant que membre de droit, encore moins les associations ou les représentants des riverains !

4 juin : l'ADEC adresse un recours gracieux au préfet, dans lequel nous exprimons notre souhait de participer au comité de suivi. ▶ *A lire sur adec-caudan.fr*

4 août : l'absence de réponse du préfet vaut rejet.

Septembre : le département publie le calendrier des travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2028. Les travaux préparatoires (diagnostic archéologique, restauration d'une zone humide à Kerantro) commencent.

17 novembre : l'ADEC réitère sa demande de participer au comité de suivi par une lettre au président du Conseil départemental, avec copie à Fabrice Vély et au conseiller départemental Alain Caris. A ce jour, seul ce dernier nous a répondu.

Aménagement du centre-ville

Ce projet municipal important a été présenté en réunion publique en mai. Pour l'ADEC, le réaménagement du centre-ville est « *nécessaire pour l'adapter à la fois aux besoins actuels et à venir, à l'urgence climatique, mais aussi au rôle de lien social que constitue ce lieu central dans notre commune.* »

Pour cela, l'association a défini quelques principes.

- Le réaménagement doit adapter la ville au changement climatique qui devrait s'accroître dans les décennies à venir, notamment la plus grande fréquence d'étés chauds et secs : le nouveau centre-ville devra donc être désimperméabilisé et végétalisé de manière plus importante, avec des essences végétales adaptées au climat futur, apportant une ombre suffisante pour créer des îlots de fraîcheur suffisamment denses et étendus.

- Les risques accrus de sécheresse estivale imposent une récupération plus grande des eaux pluviales. Outre la récupération des eaux du toit de la mairie, ne faut-il pas envisager celle des eaux captées par le toit de l'église ?

- Il est nécessaire de faire du centre-ville un lieu de circulation « apaisée » favorisant les mobilités douces, où

piétons et vélos seraient prioritaires sans oublier la question de l'accessibilité handicap.

Nous n'avons pas pris position dans le débat sur la construction d'une nouvelle mairie ou l'amélioration et l'extension du bâtiment actuel. Quelle que soit la solution retenue, elle devra répondre à certaines exigences : bâtiment passif ; protection contre la chaleur estivale ; sobriété tant dans la conception, la construction que l'exploitation (économies d'énergie, d'eau) ; réemploi ou valorisation des matériaux issus des bâtiments détruits. ▶ *Texte complet à lire sur adec-caudan.fr*

Nous avons échangé le 10 octobre par visioconférence avec la responsable d'un des bureaux d'étude chargés du projet à qui nous avons adressé nos remarques.

Parmi les réalisations de la commune en 2023 : la rénovation thermique des écoles publiques, les plantations rue Ste Anne, l'écopâturage à Kergoff.

Ancienne décharge Le Garrec

Le 2 août, une réunion en mairie a présenté un projet de parc photovoltaïque sur le terrain Le Garrec à Lézévorch. Pour mémoire, il s'agit d'un vallon situé aux abords de la Montagne du Salut, comblé pendant 20 ans par des apports de terre et de gravats, auxquels ont pu se mêler des ferrailles, de l'amiante, des fûts de produits non identifiés. L'ADEC avait alerté à plusieurs reprises l'administration préfectorale, photos à l'appui. La municipalité de son côté avait, avec retard, réagi. Les alertes des uns et des autres ont abouti à la fermeture du site en 2021 et à la condamnation de M. Le Garrec, mais la justice ne l'a pas condamné à la remise en état du site.

Que faire ? L'excavation permettrait de connaître avec certitude ce qui a été enfoui, mais le volume concerné est évalué à 250 000 m³, soit 10 000 camions pour l'évacuer. Le coût apparaît élevé tant en termes budgétaires (transport + traitement) que de bilan carbone. La solution proposée est celle du confinement par recouvrement de la totalité du site par 20 cm d'argile + 10 cm de terre végétale, empêchant les eaux de pluie de s'infiltrer, de lessiver le sol et d'emporter des polluants vers le ruisseau. Le site serait surveillé après travaux, au minimum pendant 4 ans, date à laquelle un bilan sera fait. Des travaux complémentaires ou une surveillance prolongée pourraient être alors décidés.

Le projet prévoit que le terrain sera concédé par un bail emphytéotique de 30 ans à la société Luxel qui financera la réhabilitation du site et son suivi et installera le parc photovoltaïque qui devrait produire 4600 MWh/an, soit la consommation de 2100 foyers se chauffant à l'électricité. Le projet est soutenu par la DREAL et la commune. Il suppose cependant une dérogation à la loi Littoral qui interdit toute nouvelle construction hors zone bâtie. Cette dérogation a été obtenue par décret gouvernemental le 27 décembre.

L'aménagement de cette friche nous semble une bonne solution, mais nous regrettons que M. Le Garrec gagne demain de l'argent, même si c'est très peu, pour la mise en valeur d'un terrain sur lequel il a bafoué pendant plus de 20 ans la réglementation. (PL)

Un nouveau site internet adec-caudan.fr a été créé cet été après la fermeture de l'hébergeur Orange. (PL)

En bref :

Sentiers : suite à la tempête de début novembre, le Tro Glas Kaodan reste coupé en plusieurs endroits dans les bois de Kergoff et Kerio.

Remblaiements à Kerourio : La commune a demandé la visite d'un technicien environnement de l'Agglo et a déposé une plainte auprès de l'OFB (office français de la biodiversité chargé de la protection et la restauration de la biodiversité et de la police de l'eau). L'ADEC, parallèlement a envoyé un dossier sur les dégradations commises dans la zone humide. Deux agents de l'OFB sont venus sur place et ont rencontré le propriétaire ; ils ont constaté les dégâts et lui ont demandé d'arrêter d'intervenir dans la zone humide ainsi que de remettre en état le ruisseau dont il avait rendu le tracé rectiligne à la pelleuse. Le propriétaire s'est aussi engagé à dégager du

sentier qui jouxte son terrain les branches d'arbres qu'il avait coupées. Ce n'est toujours pas fait. (CJ/HM)

Comité de suivi du site ADAOZ (usine de traitement des ordures ménagères): un compte-rendu a été diffusé en février auprès des adhérents de l'ADEC et des résidents de Kerourio, Kervoter et Kerustantin. Des odeurs persistent, sensibles notamment sur la D769 aux abords du rond-point du Moustoir (CJ)

Kergoussel : pendant plusieurs semaines, la benne installée devant le terrain où l'entreprise de transport Brunéel s'implantera, est devenue un dépôt d'ordures sur la voie publique. L'ADEC est intervenue à plusieurs reprises. La benne est aujourd'hui enlevée et les travaux d'aménagement du terrain commencés.

Rapport financier *Hervé Mélédo*

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de secrétariat et divers	289,46 €	Adhésions ADEC	440,00 €
Soirées ciné-débat	573,86 €	Dons divers	33,60 €
Assurance Groupama	154,36 €	Subvention municipale	229,00 €
Adhésion Eau et Rivières	50,00 €	Intérêts sur livret	31,93 €
TOTAL	1067,68 €	TOTAL	734,53 €

RÉSULTAT = - 333,15 €

Avoir au 01/01/2023 = 1189,46 €

Avoir au 01/01/2024 = 856,31 €

Adhérents en 2023 : 44

Les adhérents ont été régulièrement informés par courrier électronique de l'action de l'association.

Si vous n'avez rien reçu, vérifiez que les messages de l'ADEC ne sont pas considérés comme des spams et mis aux « indésirables » ou envoyez-nous votre adresse par un mail à adec-caudan@orange.fr

Conseil d'administration

Il est composé de : Pascale Audoin, Déborah Defossez, Jean-Michel Evanno, Jean-Yves Henry, Christian Joubier (secrétaire), Philippe Lapresle (président), Anne Le Paillard, Baptiste Leroy, Hervé Mélédo (trésorier).

Tiers sortant : Pascale Audoin, Jean-Yves Henry, Christian Joubier.

Le conseil d'administration se réunit 5 à 6 fois par an. Il décide des prises de position de l'association, suit les différents dossiers. La fonction est bénévole.

Un grand merci à Jean-Claude Talhouarn qui a quitté le CA en cours d'année et à Christian Joubier qui va le quitter. Tous deux ont été des chevilles ouvrières de l'association ces dernières années : reconnaissance et entretien des sentiers, rénovation de la fontaine de Kerio pour l'un, secrétariat, festival Alimentterre et suivi du centre de traitement des déchets pour l'autre.

Pensez à renouveler votre adhésion !